



D.2025.06.18.07.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.11 – Accord-cadre n° M2025-0072 – Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement – Autorisation de signer l'accord-cadre

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

L'objet du marché correspond à l'Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement.

L'étude de soutenabilité du Projet Mobilités 2020.2025.2030 a été intégrée dans le dossier d'enquête publique commun aux deux opérations « Toulouse Aerospace Express » et « Connexion Ligne B » en juin 2019. Cette étude reprend les données financières et budgétaires des exercices 2017-2019, et intègre les données prospectives jusqu'à 2030, voire au-delà.

Cette étude a été actualisée pour intégrer les conséquences de la crise sanitaire sur deux postes de recettes essentiels, les recettes commerciales et le produit du versement mobilité, ainsi que des ajustements sur la trajectoire des dépenses d'investissement, et le niveau de dette nouvelle à lever.

Les différents éléments entrant de la soutenabilité budgétaire sont actualisés chaque année. De fait, les données permettant de définir les conditions de la soutenabilité – contribution des collectivités, produit du versement mobilité, dette, mais aussi trajectoires PPE et PPI, l'exploitation et l'investissement – doivent pouvoir être recalées.

Les prestations de l'accord-cadre concernent :

- L'actualisation de l'étude de soutenabilité financière et mise à jour du modèle financier associé
- La définition et l'actualisation du plan pluriannuel de financement (dette, subventions, contribution des collectivités, recettes et dépenses d'exploitation, dépenses d'investissement).

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

Le montant maximum de commandes est de 260 000,00€HT sur la durée de l'accord-cadre.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 1^{er} avril 2025 au BOAMP et JOUE, et mis en ligne sur le profil acheteur de Tisséo.

La date limite de remise des offres a été fixée au 5 mai 2025 à 12h00 puis reportée au 7 mai 2025 à 12h00.

7 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Candidature 1 : FINANCE CONSULT
- Candidature 2 : LA BANQUE POSTALE
- Candidature 3 : PARTENAIRES FINANCES LOCALES
- Candidature 4 : FCL GERER LA CITE
- Candidature 5 : EY ADVISORY
- Candidature 6 : PWC ADVISORY
- Candidature 7 : RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Aucun pli n'a été déposé hors délai.

Après analyse des dossiers de candidatures, tous les candidats présentent les capacités suffisantes pour réaliser les prestations.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (60 points), divisé en 5 sous-critères pondérés
2. Prix des prestations (40 points)

La méthode utilisée pour la notation de la valeur technique est la suivante : La meilleure note est affectée de la note maximale 60, les notes intermédiaires sont calculées par la méthode dite proportionnelle à savoir l'application de la note maximale pour l'entreprise qui aurait obtenu la note la plus élevée.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 11 juin 2025, attribué cet accord-cadre à l'entreprise FINANCE CONSULT pour un montant maximum de 260 000,00€HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre M2025-0072 relatif à l'Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement avec l'entreprise FINANCE CONSULT pour un montant de maximum de 260 000,00€HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord-cadre (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES